

Fachdienst II
Service de commissions II

Vertraulich/Confidentiel

NATIONALRAT
CONSEIL NATIONAL

Kommission für auswärtige Angelegenheiten
Commission des Affaires étrangères

HAUPTPROTOKOLL der Sitzung vom 19. Februar, 14.45 - 18.00 Uhr, in
Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 87

TAGESORDNUNG

1. Motionsentwurf - Projet de motion
2. Aktualitäten-Actualités
 - 2.1. Auswirkungen der Annäherung der Supermächte auf die Regionalkonflikte. Ausgewählte Beispiele
Conséquences du rapprochement des superpuissances sur les conflits régionaux. Exemples choisis
 - 2.2. Neueste Entwicklungen im europäischen Integrationsprozess
Derniers développements du processus d'intégration
 - 2.3. Der Reformprozess in Osteuropa (verschoben)
Le processus de réformes en Europe de l'Est (renvoyé)
3. Divers

TEILNEHMER Präsident: H. Bundi

Anwesende Teilnehmer: H. Auer, Frau Bär, Frau Bäumlin, HH. Bircher, Burckhardt, Cevey, Dietrich, Frey Walter, Grassi, Frau Grendelmeier, HH. Loretan, Portmann, Rychen, Frau Segmüller, HH. Wyss Paul, Zbinden Paul

Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Felber, Vorsteher des EDA
H. Jacobi, Staatssekretär, EDA
H. Schaller, Generalsekretär, EDA
H. Staehelin, J. Botschafter, Chef der Politischen Abteilung I
H. Salamin, Integrationsbüro EDA/EVED (Trakt. 1.2)

Entschuldigt: HH. Euler und Petitpierre

Sekretär: H. Aebi

Protokoll: H. Marbet (d), H. Dinkelmann (f)

1. Motionsentwurf

Entwurf (siehe Anhang 1)

Bereinigte Fassung (siehe Anhang 2)

Bundi: Ich stelle den Antrag, die Traktandenliste so abzuändern, dass am Anfang noch die Motion der Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Nationalrates behandelt werden kann, die in der letzten Sitzung eingebracht wurde. Aus ihrem Still-schweigen schliesse ich, dass sie einverstanden sind. Der Entwurf zur Motion wird zur Diskussion gestellt. Herr Auer hat die Frage aufgeworfen, ob die Motion neutralitätspolitisch nicht bedenklich sei. Dieser Frage wird sich der Bundesrat widmen.

M. Felber, Conseiller fédéral.

A première vue, le projet de motion ne semble pas contrevenir au principe de neutralité dans la mesure où ce sont les Services du Parlement qui sont mis à disposition des services parlementaires des autres Etats. Il s'agit d'une offre et non d'une ingérence.

Aide aux partis politiques*/. Le Conseil fédéral s'est penché sur ce problème lors des derniers entretiens dits de Watteville. Les représentants des partis gouvernementaux devront se concerter, de manière à déposer éventuellement une proposition propre à rallier l'ensemble du Parlement et qui répondrait aux besoins de tous les partis. La difficulté réside dans le fait que l'on ne saurait aider quatre partis, sachant qu'il en reste trente autres, dont on ne sait dans quelle voie il entendent s'engager. L'idée de départ consistait en un soutien dispensé à tous les partis. Le Conseil fédéral est d'avis qu'une offre générale, fût-elle de caractère matériel, est concevable. Les partis gouvernementaux pourraient déposer une motion.

*/ Voir procès-verbal particulier 3 de la séance des 12 et 13 février 1990, p. 30.

Bundi: Zusammenfassend gesagt werden die Fraktionspräsidenten bezüglich der Parteienfinanzierung also versuchen einen Vorstoss zu formulieren und einzureichen. Dieser Vorschlag hier betrifft aber etwas anderes und ist nach Ansicht von Bundesrat Felber neutralitätspolitisch unbedenklich.

Auer: Diese Motion ist aus einem Brief hervorgegangen, den ich vor etwa vier Wochen Herrn Bundi geschrieben habe. Ich bin dankbar und befriedigt von der Antwort des Bundesrates, und der Präsident ist jetzt auch in der Lage im Parlament auf eine allfällige Anfrage offiziell zu antworten.

Mühlemann: Es ist sehr vordienstvoll, auf diesem Weg politischen Parteien zu helfen. Die Unterstützung kann nicht nur finanzieller Art sein, sondern es braucht auch eine Einführung. Mir scheint der Entwurf grundsätzlich gut, nur sollten die Parlamentarierinnen und Parlamentarier stärker eingebunden werden. Ein Austausch auf dieser Ebene wäre sehr wertvoll.

Bundi: Der Zusatz von Herrn Mühlemann kann ohne weiteres eingebracht werden.

Rychen: Ich kann mich grundsätzlich mit dieser Motion anfreunden. Nur sollte man darauf achten, dass nicht zuviel Unrealisierbares versprochen wird. Auch sollte geregelt werden, wieviel Einblick in Vorlagen den Leuten aus dem Ausland gewährt werden soll. Im Vollzug müsste dies von den Ratspräsidien überwacht werden. Weiter sollte im Punkt 1.a. der Motion nicht von der Funktionsweise des schweizerischen Parlamentarismus, sondern vom schweizerischen Parlament gesprochen werden, weil der Begriff "Parlamentarismus" suggeriert, dass wir eine parlamentarische Demokratie haben, was ja nicht den Tatsachen entspricht.

Bundi: Es müsste ein Projekt von den Leuten des Parlamentsdienstes sowie den Parlamentarierinnen und Parlamentariern erarbeitet werden. Anschliessend muss das Projekt noch einmal vorgelegt werden, so dass es sich heute noch nicht um ein Definitivum handelt.

Bircher: Um den Realisierungsschwierigkeiten der Motion zu begegnen, möchte ich an den Rahmenkredit von 250 Millionen anknüpfen, der am letzten Montag beschlossen wurde. Zur Realisierung der Motion gebe ich die Anregung, dass die Mittel aus dem Unterposten "Politik und Kultur" des Rahmenkredites genommen werden könnten.

Bundi: Diverse europäische Parlamente haben bereits Stabsstellen eingerichtet. Bei uns besteht keine Gefahr, dass das Vorhaben ausufern könnte. Es besteht eine weitere Kontrolle darin, dass die Parlamentsdienste der Aufsicht der Verwaltungskommission unterstehen.

Zbinden Paul: Die Motion darf nicht mit dem Rahmenkredit vermischt werden. Formell bin ich für die Motion, allerdings sollten die Punkte 2, 3 und 4 als Begründung in der Motion erscheinen und nicht als unabhängige Punkte. Der eigentliche Motionstext kann sich auf den ersten Punkt beschränken.

Bundi: Ich teile die Auffassung von Herrn Zbinden. Die Motion ist unabhängig von der Osteuropahilfe. Ich stelle den zweiten Punkt von Herrn Zbindens Votum - also ob der Motionstext auf den ersten Punkt beschränkt werden soll - zur Diskussion.

Rychen: Ich unterstütze den Vorschlag, möchte aber noch einmal auf die Finanzierung

zu sprechen kommen. Die finanzielle Realisierung der Motion ist nicht gesichert. Es muss diskutiert und abgeklärt werden, wie die ausländischen Parlamentarierdelegationen in der Schweiz versorgt werden sollen und wie die Motion finanziell realisiert werden kann.

Frau Bäumlin: Ich sehe nicht ein, warum diese Frage hier speziell behandelt werden soll, wenn wir das letzte Mal den Rahmenkredit beschlossen haben.

Bundi: Das Projekt, das ausgearbeitet werden muss, wird die finanziellen, personellen und räumlichen Konsequenzen der Motion aufzeigen. Dies bedingt einen Kredit, der im Budget der Parlamentsdienste aufgeführt werden muss.

Frau Grendelmeier: Habe ich dies jetzt richtig verstanden, dass die finanzielle Realisierung der Motion nichts mit dem Rahmenkredit zu tun hat?

M. Cevey.

J'approuve qu'en l'occurrence, les 250 millions du crédit-cadre ne soient pas touchés.

Je souhaite atténuer le ton quelque peu présomptueux de la formulation choisie; nous donnons d'emblée l'impression de proposer le système suisse comme étant un modèle à imiter. Je sou mets l'amendement suivant pour le début du texte du projet de motion:

Pour répondre à d'éventuelles demandes d'Etats exprimant le voeu de se démocratiser, de mettre les principes régissant les droits de l'homme en application et d'introduire le pluralisme des partis, le Bureau est chargé de prendre les mesures suivantes: ...

Afin d'éviter de fastidieuses arguties rédactionnelles en commission, je vous prie d'admettre le principe selon lequel nous insistons sur le fait de répondre avant tout à d'éventuelles demandes, et ne proposons ni, surtout, n'imposons quoi que ce soit.

Bundi: Ich schlage vor, dass im ersten Abschnitt des ersten Punktes der Motion der Vorschlag von Herrn Mühlemann aufgenommen wird und der Abschnitt neu folgendermassen heisst: "Die Parlamentsdienste werden beauftragt, ein Ausbildungs- und Besuchsprogramm in Zusammenarbeit mit Vertretern des Parlamentes auszuarbeiten und vorzulegen, (...)". Dem Vorschlag von Herrn Rychen soll entsprochen werden und demzufolge heisst Punkt 1.a. neu: "Praktische Einführung in die Funktionsweise des schweizerischen Parlamentes;". Im übrigen ist Punkt 1 der Motionstext und die Punkte 2, 3 und 4 die Begründung.

Wer der Motion in diesem Sinne zustimmen kann, der soll dies bezeugen durch Hand aufhalten.

Abstimmung - Vote

Für die Motion:

18 Stimmen

Dagegen:

0 Stimmen

(1 Enthaltung)

2. Actualités - Aktualitäten

2.1. Conséquences du rapprochement des superpuissances sur les conflits régionaux. Exemples choisis

Auswirkungen der Annäherung der Supermächte auf die Regionalkonflikte. Ausgewählte Beispiele

M. Felber, Conseiller fédéral.

Il faut entendre par conflits régionaux des crises ou des engagements militaires géographiquement limités.

Il convient cependant de faire la distinction entre conflits régionaux provoqués ou récupérés, dans le passé, par la rivalité Est/Ouest et ceux qui se sont développés et sont restés en marge de cette rivalité.

L'évacuation actuelle de l'idéologie marxiste-léniniste par le "camp socialiste" ainsi que la nouvelle qualité des relations Est-Ouest ont une influence décisive sur les premiers types de conflits: Afrique australe, Indochine, Afghanistan, etc. La perestroïka et l'abandon du messianisme révolutionnaire auront un effet démobilisateur certain sur les pays du tiers monde.

En revanche, les conflits indépendants de l'équation Est-Ouest ne bénéficient pas directement du rapprochement des superpuissances: Iran/Irak, Sahara occidental, Chypre, etc.

La question namibienne constitue l'exemple par excellence d'un conflit dont le règlement pacifique est le résultat direct de la concertation américano-soviétique. A partir du moment où les deux grandes puissances ont décidé en commun de mettre fin à un conflit qui nous apparaissait devoir s'éterniser, elles ont amené leurs "clients" à s'asseoir à la table de négociation, permettant alors à l'ONU d'agir sur le terrain.

Inversement, le conflit du Sahara occidental ne se résoudra qu'en dehors de l'intervention des grandes puissances. Cependant, dès que ces dernières n'ont plus d'intérêts stratégiques à défendre, l'ONU ou les organisations régionales intéressées sont à même d'agir plus librement.

L'intégrisme islamique et les nationalismes assortis de revendications territoriales, la pauvreté et les inégalités, l'absence de valeurs démocratiques seront toujours des causes d'instabilité propres à provoquer de nouveaux conflits régionaux qui pourront se développer avec d'autant plus de liberté que les deux grandes puissances auront renoncé à se partager le rôle de policier du monde.

Ces nouveaux conflits pourront éclater et se prolonger aussi longtemps qu'ils ne menaceront pas les intérêts des grandes puissances. Ils pourront aussi être meurtriers en proportion de l'amélioration des moyens militaires disponibles sur le marché international. Il est indispensable que nous nous associons aux discussions en vue de l'interdiction des armes chimiques (pour les pays pauvres, l'arme chimique constitue le moyen de destruction massive à la portée de leurs possibilités financières).

- 5 -

M. Grassi.

La Suisse est-elle prête à jouer un rôle plus actif dans la solution de ceux des conflits régionaux que n'alimentent pas les grandes puissances (Liban, Iran/Irak)?

M. Ziegler.

L'indifférence ou l'absence de la Suisse aux côtés des mouvements de libération de peuples réduits à l'esclavage et qui se soulèvent contre leurs oppresseurs, est mal comprise.

Au Sahara occidental, le représentant du Secrétaire général des Nations-Unies, dans le cadre du processus de référendum, est un diplomate suisse. Cependant, la Suisse ne reconnaît toujours pas la république sahraoui, qui est une des parties reconnue du conflit. A l'instar de la Suède, nous devrions trouver des moyens intermédiaires afin que soient reconnus les représentants de ces mouvements. A propos du Salvador, la Suisse devrait recevoir publiquement les dirigeants du front de libération nationale qui le demandent sans cesse.

Quant à la proclamation d'un gouvernement palestinien reconnu par 82 pays, nous devrions accomplir des gestes publics à son égard et non pas nous limiter à une aide ultra-confidentielle.

Ces gestes manquent dans la conduite quotidienne de la démocratie - l'heure est venue de les accomplir!

M. Cevey.

Lorsqu'un pays s'engage dans une procédure de bons offices, il ne reconnaît pas le statu quo ante comme inamovible. Or, se lancer, en l'espèce, dans des reconnaissances de fait, recevoir officiellement des gens, etc. consiste à anticiper la négociation et à biaiser en quelque sorte avec les réalités des conflits auxquels il est fait allusion. Il importe de se montrer prudent et on ne saurait reprocher au Conseil fédéral d'avoir ignoré les divers mouvements mentionnés.

La plupart des succès obtenus lors de missions de pacification l'ont été, il faut bien l'avouer, grâce à l'intervention de forces appuyant l'une ou l'autre des grandes puissances; il s'agit bien de "clients", au sens étymologique du terme, susceptibles d'exercer certaines pressions, selon les circonstances. En sorte que la Suisse a tout intérêt, s'agissant de bons offices, à se montrer prudente: elle ne dispose pas, comme les deux Grands, des moyens de pression suffisants pour contraindre les belligérants à s'asseoir à la table des négociations.

Il est navrant de constater que les Grands, à une époque où ces derniers sont disposés entre eux à rechercher des solutions pacifiques, ne parviennent pas à imposer une négociation digne de ce nom aux protagonistes de la guerre du Liban.

S'agissant de l'apaisement des conflits régionaux, les échecs de l'ONU sont plus nombreux que ses succès. Sait-on si des contacts s'établissent entre les Grands, de manière à modifier certaines procédures (le système du Conseil de sécurité est intact depuis sa création, par exemple)?

Rychen: Die Annäherung der Supermächte wird auch zur Folge haben, dass sich die beiden Mächte aus den Regionalkonflikten zumindest teilweise zurückziehen werden. Die positiven Folgen dieser Entwicklung sind ein grösseres Selbstbestimmungsrecht der kleinen Völker; die negativen Folgen sind mehr Instabilität und Unsicherheit, besonders in den Regionen, wo religiöser Fundamentalismus und Nationalismus stark vertreten sind.

Ich frage den Bundesrat an, wie er die Entwicklung im Balkan beurteilt. Welche Auswirkungen kann der regionale Konflikt auf Mitteleuropa haben? Was sagt die offizielle Politik des EDA zu dieser Situation?

Die deutsche Regierung anerkennt die Westgrenze Polens nicht explizit, was zu einem Regionalkonflikt auf dem Hintergrund der deutschen Wiedervereinigung führen könnte. Es fehlt ein Friedensvertrag in Westeuropa. Wie sieht der Bundesrat die Situation?

Ich habe einen zwiespältigen Eindruck über die Haltung der Schweiz im Angolakonflikt. Für die Restaurierung der Benguelaeisenbahn haben schweizerische Unternehmen an Verhandlungen über eine mögliche Finanzierung teilgenommen. Der Bürgerkrieg ist aber noch nicht beendet. Wie steht der Bundesrat zu diesem Regionalkonflikt?

Frau Grendelmeler: Wie gross beurteilt der Bundesrat die Gefahr einer neuen Instabilität in der UdSSR, die ja unzählige Völker und Sprachen vereinigt? Was könnte eine mögliche Reaktion der USA auf diese Konflikte sein? Wie sieht der Bundesrat das Nationalitätenproblem der UdSSR?

Loretan: Das EDA hat unmittelbar nach der Freilassung von Nelson Mandela in Südafrika eine Botschaft herausgegeben, man begrüsse das sehr und hat ihn - so glaube ich - offiziell in die Schweiz eingeladen. Ob das ein neutraler Staat tun sollte, darüber kann man sich fragen. War das zweckmässig?

Wäre man bereit auch einen lettischen Vertreter offiziell nach Bern einzuladen, wenn Lettland die Unabhängigkeit erklärt?

Bundi: Die schriftliche Information, die sie erhalten haben, geht auf eine Frage von Herrn Grassi zurück. Ich möchte dem Departement danken für die Arbeit über die technischen Mittel, die unseren Vertretungen auf den Gebieten der Übermittlung sowie der Büroausstattung zur Verfügung stehen. Im übrigen werden zu den Fragen von Frau Bär, Frau Grendelmeler und Herrn Grassi unter Traktandum 2.3. Antworten gegeben.

M. Felber, Conseiller fédéral.

Nous continuons à faire valoir notre disponibilité dans le domaine du règlement des conflits régionaux. Cela dit, le projet suisse déposé à la CSCE est toujours à l'ordre du jour; il n'a pas encore été discuté en raison de sa complexité: il s'agit de la proposition de règlement pacifique des différends qui consiste, avant même que n'éclate un conflit armé, de porter les litiges naissants devant une assemblée et un groupe d'Etats, de manière à rechercher une solution négociée. C'est, si l'on peut dire, la paix du travail transposée aux questions militaires et politiques de dimension internationale! Nous tenterons de faire accepter ce projet, qui rencontre l'assentiment, entre autres des neutres, à l'occasion de l'établissement de nouvelles relations entre l'Est et l'Ouest. Il semble que les deux superpuissances devraient examiner nos suggestions avec d'autant plus de bienveillance qu'elles semblent emprunter la voie du désengagement. C'est à cet égard que nous cherchons à exercer une certaine pression.

Il est extrêmement ardu, dans certains conflits, de choisir, ne serait-ce que nos interlocuteurs. Il est par exemple malaisé de déterminer le degré de représentativité des protagonistes du conflit afghan, dont nous avons reçu toutes les délégations, chacune prétendant être l'émanation du peuple afghan. Actuellement, les Etats-Unis continuent de faire pression afin que des représentants du gouvernement de Kaboul participent aux négociations.

Si les Américains nous conseillent de rester prudents en matière de disponibilité, le Secrétaire général des Nations-Unies, quant à lui, nous recommande la réserve jusqu'à ce qu'il fasse appel à nos services.

(A M. Cevey)

M. Pérez de Cuellar est conscient qu'il n'obtiendra aucun succès sans l'appui des deux grandes puissances. C'est à ce moment-là seulement qu'il sera en mesure de solliciter d'autres Etats, en particulier les pays neutres.

(A M. Ziegler)

Il est erroné de vouloir à tout prix lier la solution des conflits régionaux à la reconnaissance des gouvernements. D'ailleurs la Suisse ne reconnaît pas les gouvernements, mais les Etats, ce qui permet de maintenir cette même reconnaissance si le gouvernement du pays intéressé change. Parmi les 82 Etats qui ont reconnu le gouvernement palestinien, aucun Etat occidental ne figure; ça n'est donc pas un hasard. De telles reconnaissances seraient de nature à nous exclure des divers processus de pacifications engagés, les adversaires de gouvernements provisoires ainsi cautionnés nous accusant de n'être plus neutres. Cela ne nous empêche pas d'entreprendre des interventions humanitaires. Au Sahara occidental, par exemple, notre engagement est considérable.

Nous avons consulté la Suède afin de définir des modalités de contribution à une solution pacifique du conflit palestinien. Nous recevons régulièrement des représentants des mouvements impliqués.

(A M. Loretan)

Le Conseil fédéral a toujours condamné le régime d'apartheid. Si M. Mandela est invité en Suisse, il convient d'ajouter, à titre confidentiel, que M. De Klerk l'est également. Nous ne renonçons à rencontrer personne.

(A M. Rychen)

Les conflits nés des fondamentalismes sont très difficiles à résoudre, parce que le fondamentalisme lui-même échappe généralement aux frontières du pays dont il est issu. Les autorités iraniennes elles-mêmes ont perdu le contrôle des factions de hezbollah libanaises qui leur sont favorables - c'est une constatation que nous faisons à chaque prise d'otages.

Lorsqu'on rencontre les dirigeants d'Europe centrale, on est frappé par leur totale ignorance des possibilités de collaboration qu'ils ont les uns avec les autres. Après 45 ans de tutelle totalitaire, ils se sont réveillés en éprouvant les mêmes sentiments nationalistes qu'en 1939. Le problème de la garantie des frontières est l'un des plus aigus que chacun des Etats concernés soulève.

L'Allemagne de l'Est suscite les craintes de tous les pays d'Europe centrale, d'URSS, ainsi que des pays occidentaux. Cela dit, s'opposer à la réunification des deux Allemagnes revient à mettre ces dernières au banc de l'Europe. L'accord d'Helsinki de 1972 garantit, d'ailleurs, le droit à l'autodétermination. Si le bloc allemand devait être isolé, l'équilibre de l'Europe en serait atteint et la menace nationaliste grandirait: le seul parti allemand à présenter un programme politique clair, n'est autre que le Parti républicain d'extrême droite. En effet, ses adeptes avancent Berlin pour capitale du nouvel Etat réunifié - un nouveau Reich! - et préconisent la complète renégociation de l'accord conclu avec la CEE, puis la revendication des frontières antérieures avant 1939. Nous n'avons, par conséquent, pas d'autre choix que celui de négocier avec les Allemagnes de manière à ce qu'elles soient bien ancrées dans un régime démocratique. Quant aux autres partis de RFA, ils ne parlent pas un langage commun, d'où peut-être l'initiative de M. Gorbatchev de réunir un nouveau sommet d'Helsinki avant 1992. M. Gorbatchev attribue une importance capitale à la CSCE: il sait pertinemment que la perestroïka a pu être lancée grâce aux accords d'Helsinki, que les pays de l'Est ont pu amorcer les processus de transformations que nous connaissons grâce à la perestroïka et les accords d'Helsinki, empêchant ainsi une intervention soviétique. Or, M. Gorbatchev espère obtenir d'un nouveau sommet de la CSCE une reconnaissance définitive des frontières. Les événements qui se dessinent rendent perceptible une évolution de la CSCE: jusqu'à présent, il s'agissait de documents qu'on s'engageait à respecter et dont on vérifiait l'application par des conférences spécialisées. Désormais, un accord vérifiable va être signé, comme le montrent les négociations actuelles sur le désarmement. Il est donc vraisemblable que les parties réunies dans le cadre d'un nouveau sommet CSCE ne se contentent pas d'un document mais exigent un accord qui fixe les frontières.

- 9 -

(M. Felber)

(A Mme Grendelmeier)

M. Gorbatchev a déclaré que l'URSS était un Etat européen, déclaration qui a provoqué toutes espèces d'interprétations. Il est très difficile de se faire une idée claire des intentions ainsi que des évolutions prévisibles de l'Union soviétique et des diverses nationalités et cultures qui la composent. L'analyse détaillée des données de l'évolution en URSS nous autorise à redouter qu'un échec du processus d'ouverture des pays de l'Est que la perestroïka a rendu possible, compromette le succès de cette même perestroïka.

M. Ducret.

(A M. Cevey)

Les Nations-Unies ont été en quelque sorte captives des grandes puissances, des Américains de 1945 à 1960, des Soviétiques par la suite. De sorte que l'ONU n'a pas été en mesure de déployer la mission internationale qui était la sienne avec autant de force que depuis environ six mois ou une année. Or, les opinions négatives que l'ONU a suscitées alors en Suisse, sont très largement dues à l'incapacité de cette organisation d'agir efficacement - "le machin" selon la terminologie condescendante du général De Gaulle.

(A Mme Grendelmeier)

Plus aucun Etat de l'URSS n'est à l'abri d'un regain de nationalisme qui gagne en intensité et peut devenir très violent lorsqu'il est assorti de la dimension religieuse, comme c'est le cas dans les régions islamiques. Nos interlocuteurs soviétiques sont les premiers à reconnaître cette fragilité de toute la construction de l'URSS. Les dirigeants de Moscou sont conscients qu'il n'est actuellement plus possible de préserver l'unité d'une réalité politique et économique aussi disparate.

Jacobi, Staatssekretär: Als Antwort an Herrn Ziegler möchte ich sagen, dass gerade eine ausgewogene Politik den Freiheitsbewegungen gegenüber uns erst eine aktive Rolle in der Vermittlung ermöglicht. Ich möchte in Bezug auf die Kambodschafrage informieren. Der Vorschlag geht in die Richtung, dass die UNO die Verwaltung von Kambodscha übernehmen würde. Die UNO gelangt schon heute an die Mitgliedstaaten zwecks Finanzierung von Evaluationsstudien für ein solches Projekt "Kambodscha". Herrn Rychen möchte ich sagen, dass es nicht an uns ist, die privatwirtschaftliche Initiative in Angola im Zusammenhang mit dem Eisenbahnbau zu behindern. Herrn Loretan möchte ich mitteilen, dass der Führer der autonomen Bewegung in Litauen eingeladen worden ist.

2.2. Derniers développements du processus d'intégration européenne
Neueste Entwicklungen im europäischen Integrations-Prozess

Bundi: Es bestünde die Möglichkeit am Anschluss an dieses Traktandum von Herrn Staatssekretär Jacobi zu einem allfälligen Beitritt der Schweiz zu den Bretton Woods Institutionen informiert zu werden.

M. Felber, Conseiller fédéral.

Le Conseil fédéral, dans le cadre des discussions dites de Watteville a décidé d'organiser une journée d'information à l'intention des Chambres fédérales, ainsi qu'un séminaire destiné aux rédactions des journaux suisses. Une équipe chargée de l'information sera prochainement désignée.

Lors de la parution du rapport sur l'intégration du 24 août 1988, le Conseil fédéral s'appuyait sur le Suivi de Luxembourg qui date de 1984 et a permis à la Suisse, en tant qu'Etat, de signer nombre d'accords particuliers avec la CEE. Mais en raison de la quantité toujours croissante des demandes d'accords présentées par les pays de l'AELE, la CEE a proposé d'aboutir à une négociation globale en renonçant aux discussions bilatérales.

La réunion ministérielle des pays de la CEE et de l'AELE s'est tenue à Bruxelles, le 19 décembre 1989. Elle a mis un terme à la phase de discussions informelles lancées par Jacques Delors, le 17 janvier 1989. Un premier objectif de négociations est désormais acquis; il s'agit d'établir, du point de vue de la substance, un régime de libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, qui soit aussi proche que possible de celui qui sera en vigueur dans les pays de la CE, une fois réalisé le Marché unique. Un deuxième élément de négociation consistera à mettre en place à côté des quatre libertés mentionnées, des politiques d'accompagnement nécessaires à l'accomplissement de l'Espace Economique Européen (EEE). Ces politiques d'accompagnement porteront essentiellement sur:

- la recherche et le développement,
- l'éducation,
- la protection de l'environnement,
- les transports, etc.

(M. Felber)

Un troisième élément sera de créer des institutions communes à la CEE et à l'AELE, destinées à la mise en oeuvre et à la surveillance du traité instituant l'EEE.

A partir du 19 décembre 1989, des pourparlers exploratoires ont été engagés (avant de faire place à une négociation prévue pour la fin du premier semestre 1990, environ). Nombre de questions restent à clarifier.

1. Il faut déterminer l'étendue du droit communautaire, puisque l'accord sur l'EEE reprendra le droit communautaire acquis. Il s'agit des dispositions minimales qui permettront la réalisation des quatre libertés et la mise en oeuvre des politiques d'accompagnement. En l'état actuel des discussions, un régime d'union douanière, ainsi qu'une politique agricole commune sont écartés de la négociation.

2. Les domaines pour lesquels les pays de l'AELE devront négocier des régimes dérogatoires doivent être identifiés; dans certains cas, des régimes transitoires, qui nous permettraient d'adapter notre droit au cours des années seront envisagés.

Nous demanderons un régime dérogatoire, c'est-à-dire une exception permanente, afin de maintenir l'aspect quantitatif de notre politique à l'égard des étrangers: les dispositions de la libre circulation ne sauraient nous imposer des règles que nous avons arrêtées - de tous les pays d'Europe, à l'exception du Luxembourg qui constitue un cas particulier, la Suisse accueille, de loin, le nombre d'étrangers le plus élevé, par rapport à sa population résidente.

3. Les mécanismes de participation aux prises de décisions relatives à l'évolution future de l'EEE. Une solution idéale consisterait à conclure un traité à même de déployer ses effets en même temps que le programme d'achèvement du Marché unique intérieur, c'est-à-dire, le 31 décembre 1992. Cependant, l'AELE ni le Conseil fédéral n'ont fixé un calendrier.

Des incertitudes subsistent quant aux aspects institutionnels du problème. Nous savons aujourd'hui que la Communauté n'est pas prête à recevoir quelque nouveau membre que ce soit, avant d'avoir accompli sa propre intégration. L'EEE demeure une option particulièrement attrayante de la politique d'intégration parce qu'elle établit entre la Communauté et nous des conditions-cadres semblables à celles du Marché unique. Ainsi, un potentiel discriminatoire à l'égard de nos entreprises et de nos citoyens, sera éliminé.

Si la question institutionnelle ne devait pas aboutir à des résultats satisfaisants, nous pourrions être amenés à réactiver notre réflexion sur le scénario de l'adhésion, ou envisager un retour à une politique d'intégration traditionnelle.

Le Conseil fédéral a conclu que, afin de préserver notre crédibilité et de maintenir notre engagement, il était nécessaire de poursuivre les négociations sur l'EEE jusqu'au bout; c'est au terme de ces discussions qu'il sera décidé si la solution du traité qu'on nous propose est intéressante.

(M. Felber)

Si l'accord global envisagé aboutit, il constituera le plus important accord que la Suisse ait jamais été amenée à signer. Les modifications du droit intérieur suisse qui s'ensuivront sont à l'étude, le but de l'opération étant de garantir dans nombre de domaines particuliers, à notre économie et à l'ensemble de nos concitoyens une situation identique à celle des citoyens communautaires. Ce même accord ne met aucun pays de l'AELE dans l'impossibilité de le dénoncer, le cas échéant, ni de déposer à l'avenir une demande d'adhésion à la CEE.

M. Segond.

Qui va présider les groupes de négociation sur les quatre libertés, les politiques d'accompagnement et les dispositifs institutionnels?

Je suis pessimiste quant aux dispositions du souverain en faveur de l'accord global envisagé: l'immense majorité des discours recensés sur ce thème en 1989, reflète une opinion publique qui en est restée aux propos de M. Blankart, Secrétaire d'Etat, sur les huit raisons de ne pas adhérer. De quelle façon envisage-t-on les conséquences d'un refus populaire que provoquerait la conjonction des oppositions (milieux attachés au fédéralisme, à la neutralité et aux droits populaires, milieux agricoles, PME, écologistes, frange de la gauche, etc.)?

M. Grassi.

Quelle importance la Suisse attache-t-elle aux mécanismes de codécision et quelle politique adopter au cas où la Communauté n'accorderait pas ce droit de codécision à la Suisse?

Mühlemann: In der Wirtschaftskommission haben wir die letzte Woche über das gleiche Thema gesprochen und es wurde der Vorwurf erhoben, es werde nicht richtig informiert. Herr Bundesrat Felber hat jetzt aber sehr gut informiert. Ich bekenne mich zur Haltung des Bundesrates. Die Haltungen bezüglich eines EG Beitritts werden aber zusehends extremer. Ich glaube, dass der EWR-Vertrag grosse Chancen bietet. Bei den vier Freiheiten können wir die Agrarpolitik ausklammern, bei der Ausländerpolitik können wir das Saisonierstatut nicht beibehalten und das Kartellrecht können wir kaum erhalten. Neutralität, direkte Demokratie und Föderalismus als politische Axiome können erst beurteilt werden, wenn ein erster Schritt zum wirtschaftlichen Vertrag getan ist. Beim Vertrag wird man uns das Mitbestimmungsrecht nicht verweigern können. Hingegen werden wir in der Gesamtentwicklung in Brüssel höchstens ein Mitspracherecht haben. Wird der Informationsnotstand im Volk und im Parlament vom Bundesrat noch bewusster angegangen? Gedenkt man einen eigentlichen Europaspreeher beim Bundesrat zu bestimmen? Wie ist der Stand der Explorationsgespräche? Wie sieht der zeitliche Rahmen aus?

Frey Walter: Unabhängig von einem Fortschreiten der europäischen Integration will die Schweiz die Konkurrenzfähigkeit erhalten. Hat der Bundesrat als Sofortmassnahme etwas vorgesehen, das in den aussereuropäischen Raum geht? Was tut der Bundesrat in Bezug auf einem möglichen Ausbau der Beziehungen innerhalb und ausserhalb des GATT? Je wirtschaftlich unabhängiger wir sind, desto stärker sind wir auch in den europäischen Verhandlungen. Man sollte nicht nur auf Europa starren, sondern global denken. Wo kommt dies in der bundesrätlichen Politik zum Ausdruck?

Wyss Paul: Beiben die 133 Verträge zwischen der EG und der Schweiz solange in Kraft bis ein EWR-Abkommen kommt? Wie sieht der zeitliche Rahmen aus? Wird er nicht durch die Deutschlandpolitik gestört?

Auer: Die grösste Behinderung für die Verhandlungen des Bundesrates ist, dass in den anderen EFTA-Ländern keine Volksabstimmungen über den EWR-Vertrag durchgeführt werden müssen. Es gibt vier Szenarien. Erstens könnte die Schweiz mit der EG weiterhin bilateral verhandeln. Zweitens könnte die Schweiz der EG beitreten. Drittens gibt es den EWR noch gar nicht und viertens gäbe es die isolationistische Politik der Schweiz. Wegen den vier Szenarien wird es im Parlament zu einer Polarisierung kommen, denn alle werden sich zu profilieren suchen. Solange die Kosten der vier Szenarien nicht bekannt sind, sollte eine Verhandlung im Parlament unterbleiben. Der Bundesrat muss jetzt verhandeln und das Parlament soll ihm helfen, das Volk zu informieren. Die Information des Bundesrates, wie er es heute gemacht hat, soll fortgesetzt werden. Herr Kellenberger hat am 24. Januar an der ETH Zürich einen Vortrag zum Europa-Problem gehalten und ich würde vorschlagen, dass dieser Vortrag den Kommissionsmitgliedern zugestellt wird.

Bircher: Im Parlament ist in den letzten drei bis vier Jahren kein markanter Vorstoss zur Europaproblematik erfolgt. Die bundesrätliche Erklärung vom Dezember 89 zur

Definition der Bereiche, die nicht Gegenstand der EWR-Gespräche sein sollen, geht mir insofern zu weit, als sie ein schneller Schritt war und gewisse Möglichkeiten vorzeitig verbaute. Der Verhandlungsprozess sollte nicht vorbelastet sein.

Die osteuropäische Öffnung hätte in die laufende Runde integriert werden sollen. Sollte hier nicht eine Tür zum Osten geöffnet werden? Die Schweiz, die in diesem Jahr den EFTA-Vorsitz übernimmt, hätte hier Möglichkeiten.

Frau Bäumlín: Herr Bundesrat Felber hat von einem Spezialtag im Parlament gesprochen und mir ist nicht klar, was damit gemeint ist. Ich möchte jetzt endlich einmal eine Grundsatzdebatte im Parlament und nicht nur Information, über was die Vertreter in Brüssel sprechen. Was war genau gemeint mit dieser "journée spéciale"? In welchem Rahmen sollte sich diese Debatte abspielen?

M. Cevey.

Si l'on commence par faire l'inventaire devant le peuple suisse des conditions à remplir en cas d'adhésion (fédéralisme, référendum et initiative, présence étrangère, agriculture, neutralité, etc.), la réponse de ce dernier risque fort de différer notablement de ce que les sondages peuvent en dire.

Que doit-on au peuple? Je dois constater qu'une fois de plus, comme ce fut le cas à propos de l'ONU, les délais sont très brefs. Par quoi devons-nous commencer dans la présentation de la problématique au souverain, dans le dessein de lui faire répondre un jour, non seulement à la question de principe, mais quant aux conséquences des décisions qu'il serait appelé à prendre?

Certains journaux entretiennent l'illusion que la Communauté, confrontée à des problèmes nouveaux en raison de l'évolution des pays de l'Est, se verra dans l'obligation de revoir son calendrier de décisions ainsi que l'application de certains principes fondamentaux. Nous allons nous trouver en face du dilemme de la nécessité d'une Europe forte et centralisatrice, qui doit s'affirmer rapidement, et d'une Europe suffisamment élargie de manière à assimiler les défis que lui jettent les évolutions récentes.

Rychen: Die Schweiz hat im Unterschied zu den anderen EFTA-Staaten eine sehr starke Handelsbeziehung zur EG und zudem weit mehr bilaterale Verträge, so dass die Schweiz einen hohen Integrationsstand als unabhängiger Staat erreicht hat. Warum macht sich der Bundesrat im Rahmen der Explorationsgespräche nicht stark für weitere bilaterale Verträge? Ich habe den Eindruck gewonnen, dass der Bundesrat das Diktat von Herrn Delors, nur noch multilateral zu verhandeln, oppositionslos akzeptiert hat. Ist denn auf diese Weise nicht schon heute die politische Autonomie aufgegeben worden?

M. Ziegler.

M. Felber, Conseiller fédéral, a déclaré à la télévision que nous n'entreprendrons rien qui puisse aller à l'encontre de la législation communautaire.

Un commission Nord/Sud du Parlement européen surveille l'application des lignes directrices de la coopération communautaire avec le tiers monde. Or, Houphouët-Boigny a fait construire une réplique du Vatican, dont l'infrastructure électrique absorbe le tiers environ des capacités en électricité de la Côte d'Ivoire. La CEE refuse d'accorder les crédits nécessaires à la réfection du réseau électrique de ce pays qui s'adresse à la Suisse, laquelle consent un crédit mixte. Est-il encore temps de bloquer ce crédit et comment notre commission peut-elle s'y prendre pour empêcher que le DFEP ne l'accorde?

M. Felber, Conseiller fédéral.

Information. Un certain nombre de dossiers ont été évacués des négociations exploratoires; l'agriculture constituera une dérogation permanente: il n'y aura pas de négociation entre la CEE et l'AELE à ce sujet, par exemple.

(A M. Segond)

L'opinion publique évolue rapidement: on observe un intérêt croissant pour les questions européennes. Le Conseil fédéral a l'obligation de traduire la volonté de la majorité de la population; ce faisant il cherche à entreprendre une politique qui permette à notre pays de sauvegarder ses institutions, ainsi qu'un certain nombre de ses traditions. Or, l'EEE n'implique pas que nous soyons membres d'une institution supranationale ou mettions les principes de la neutralité en cause. Nous souhaitons, en outre maintenir la participation du peuple suisse à toute une série de décisions qui pourraient être prises ultérieurement.

(A Mme Bäumlín)

Un séminaire d'information à l'intention des Chambres fédérales, et qui précéderait un débat parlementaire, serait animé, non par les responsables politiques, mais par les techniciens des départements intéressés.

(A M. Cevey)

Sondages et réalité. Il se trouve que les conditions à une adhésion sont pratiquement celles que nous rencontrons dans notre engagement en direction de l'EEE, mais elles sont nettement plus souples. Il n'est par exemple pas question d'abaisser les normes nationales pour se conformer à celles en vigueur dans la CEE (environnement).

(A M. Frey)

Nous conservons, notamment à l'égard des autres pays du monde, notre treaty-making power, contrairement aux Etats membres de la Communauté qui, eux, ne peuvent conclure d'accords bilatéraux.

- 16 -

(M. Felber)

Codécision. M. Delors n'est pas l'autorité politique toute-puissante de la Commission. Certains ministres et commissaires ne partagent pas sa manière autoritaire. Nous considérons que toute limite contenue dans les déclarations de représentants de la Communauté doivent être négociées et non acceptées sans autre.

(A M. Grassi)

Cela nous permettrait de participer à l'élaboration de la décision (toute décision complémentaire au traité sera soumise aux processus démocratiques en vigueur dans notre pays).

(A M. Wyss)

Tant qu'ils ne sont pas dénoncés, les accords actuels demeurent; ceux que nous avons déjà signés, et par lesquels nous avons introduit du droit communautaire dans notre législation, facilitent la négociation sur l'EEE. La CEE reste notre partenaire économique le plus important.

(A MM. Cevey et Wyss)

Modification du calendrier. Il convient d'attendre les réponses que la Communauté fournira aux pays de l'Est. Une adhésion d'un pays d'Europe centrale à la CEE n'est aujourd'hui pas concevable. Un accord d'association paraît plus vraisemblable.

Un ralentissement du rythme d'intégration de la CEE est peu probable; même les Britanniques n'ont pas l'intention de faire traîner les choses.

(A M. Bircher)

L'AELE se préoccupe des modalités d'une éventuelle association des pays de l'Est qui le lui demanderont.

Institutions. C'est un dossier que nous ne négocions naturellement pas.

(A M. Rychen)

Liens économiques avec la CEE. La voie de l'isolement ne modifierait pas considérablement la vie en Suisse pendant quelques années. Mais au fur et à mesure de l'évolution communautaire des autres pays européens, toute l'importance des domaines non économiques nous apparaîtrait (éducation, environnement, Europe sociale, science et recherche, etc.). Nous cherchons à coopérer dans le plus grand nombre de domaines possibles.

Toutes les relations bilatérales ne sont pas écartées (accord dur les assurances).

(A M. Mühlemann)

Suède. Quel que soit le parti au pouvoir, aucune modification de l'attitude suédoise n'est envisagée quant à l'approche de la CEE. Il reste que la Suède, qui tient à préserver les prérogatives de sa neutralité, serait touchée par les risques du développement d'un marché intérieur auquel elle n'aurait pas un accès direct.

- 17 -

Schaller, Generalsekretär EDA: Es trifft zu, dass ein Abkommen mit der Elfenbeinküste im Moment geprüft wird. Der Mischkredit betrifft den Bereich der Elektrizität. Die Hälfte des Kredits würde vom Bund, der Rest von den Banken übernommen. Der Kredit sollte im Sommer stehen. Wann der Bundesrat das Abkommen behandeln werden wird, ist noch unklar, allerdings frühestens im Juni. Im Moment werden vor Ort Abklärungen getroffen. Die Hinweise von Herrn Ziegler sind im BAWI bis jetzt unbekannt und es würde geschätzt, wenn Herr Ziegler das Bundesamt noch direkt informieren könnte.

M. Ziegler.

Quel est le rôle du DFAE dans cette affaire?

Schaller: Es wird eine frühzeitige Konsultierung in Sachen Mischkredit geben. Es muss abgeklärt werden, ob unseren Diensten solche Hinweise auf Energiemissbrauch bekannt sind. Wenn nicht, wird diese Information in den Abklärungen sicher aufgenommen werden.

Frey Walter: Ich bin nicht befriedigt mit der Antwort des Bundesrats. Existiert ein Plan, werden Mittel zur Verfolgung einer globalen Politik eingesetzt? Werden die Beziehungen mit den Nicht-EG-Ländern gefördert, um somit eine grössere wirtschaftliche Unabhängigkeit zu haben?

M. Felber, Conseiller fédéral.

Nous tenons à ce que l'Uruguay-Round aboutisse à libéraliser les échanges et faciliter les accords. Le Conseil fédéral a tenté de favoriser les relations commerciales avec tous les autres pays du monde avec lesquels il a eu des contacts; nous sommes en tractations avec nombre d'entre eux (Mexique, Argentine, Brésil, Thaïlande, Corée, etc.). Nous continuons de soutenir l'OSEC. Lorsque les carnets de commandes des entreprises suisses sont pleins, il est difficile de les intéresser à d'autres marchés.

Jacobi: Am 20. Dezember 1989 hat der Bundesrat entschieden den Grundsatzbeschluss von 1983, nämlich den Beitritt zu den Bretton Woods Institution (IWF und die Weltbankgruppe) zu erreichen, zu verwirklichen. Die Gründe, die bis anhin gegen einen Beitritt sprachen, sind heute nicht mehr relevant. Die Strategie ist, dass ein Beitritts-gesuch noch vor den Sommerferien an den IWF und die Weltbankgruppe gestellt werden soll. Eine Explorationsmission, die sich zusammensetzt aus Herrn Bundesrat Stich, Herrn Nationalbankpräsident Lusser und anderen Vertretern der verschiedenen Departemente, wird sich in die wichtigsten Hauptstädte der Zehnergruppe begeben. Es geht darum herauszufinden, in welcher Weise die Schweiz den Posten eines Ex-ekutivdirektors beim IWF erhalten kann. Es gibt heute schon zweiundzwanzig Länder, die in diesem Exekutivdirektorium vertreten sind; sechs davon permanent, die übrigen sechzehn repräsentieren jeweils eine Stimmrechtsgruppe, innerhalb der sich verschiedene Länder befinden. Nur wenn ein Land in einer Stimmrechtsgruppe ein bestimmtes Ge-wicht hat, kann es für sich beanspruchen, permanent den Exekutivdirektor zu stellen, so dass die übrigen Länder in dieser Stimmrechtsgruppe sich damit begnügen müssen, den stellvertretenden Exekutivdirektor in Rotation zu stellen. Um herauszufinden, wie gross die schweizerische Beteiligung sein sollte und wie ungefähr eine Ländergruppe aussehen könnte, welche von der Schweiz angeführt würde, wollen wir diese Besprech-ungen in den Hauptstädten der Zehnergruppe führen. In einem zweiten Schritt werden die wichtigsten Ländern der Dritten Welt (Indien, Brasilien, Argentinien und China) konsultiert. Aufgrund der Resultate soll der Bundesrat entscheiden, ob der Schritt zum Beitritt gewagt werden kann. Das Ganze soll rasch geschehen, weil jetzt in Ost-europa neue Beitrittskandidaten (Tschechoslowakei und Bulgarien) präsent sind, die potentielle Partner der Schweiz in der Stimmrechtsgruppe sein könnten. Es ist wichtig, dass wir in diesem internationalen Gremium ein Mitspracherecht haben.

Erstens muss noch konsultativ gestimmt werden. Zweitens sollten wir im Herbst 1992 anlässlich der Jahresversammlung unsere Quote zeichnen können und an den Wahlen unsere Kandidatur stellen. Herr Bundesrat Stich möchte, dass die Botschaft noch Ende 1990, anfangs 1991 beraten werden kann.

Bundi: Diese Vorlage ist nicht Gegenstand unserer Kommission. Entweder wird sich die Finanzkommission oder eine Adhoc-Kommission mit dieser Vorlage beschäftigen.

- 19 -

2.3. Der Reformprozess in Osteuropa

Bundi: Angesichts der fortgeschrittenen Zeit und den gelichteten Reihen, könnte man sich mit einer ganz kurzen Information von Herrn Bundesrat Felber begnügen. Anschliessend soll der Vortrag allen zugestellt werden.

Frau Grendelmeier: Das Thema ist zu schade, als dass es jetzt noch rasch abgehandelt werden könnte und ich würde vorschlagen, es auf einen späteren Zeitpunkt zu verschieben.

Bundi: In den nächsten Tagen erhalten wir eine ausführlichere Berichterstattung dazu. Sie stimmen dem zu.

3. Verschiedenes - Divers

Bundi: Wenn niemand zu diesem Traktandum etwas einbringen möchte, erkläre ich die Sitzung für geschlossen.

Schlusszeit: 18.00

zu 89.075

ENTWURF

Motion der Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Nationalrates

Das Büro wird beauftragt, im Rahmen eines Beitrages von schweizerischen Dienstleistungen zugunsten ausländischer Staaten, welche Demokratie, Menschenrechte und Parteienpluralismus verwirklichen wollen, die folgenden Massnahmen vorzukehren:

1. Die Parlamentsdienste werden beauftragt, ein Ausbildungs- und Besuchsprogramm auszuarbeiten und vorzulegen, welches im wesentlichen folgenden Zielsetzungen dienen sollte:
 - a. Praktische Einführung in die Funktionsweise des schweizerischen Parlamentarismus;
 - b. Vermittlung von Fachwissen, das für die Planung, Organisation und Abwicklung der parlamentarischen Arbeit benötigt wird;
 - c. Praktische Vermittlung der Beziehungen und des Zusammenspiels zwischen Verwaltung einerseits und Parlament andererseits als Konkretisierung des Prinzips der Gewaltentrennung.
2. Die Ausbildung erfolgt in der Form eines Stage oder Besuchs bei den Parlamentsdiensten. Es können zeitlich begrenzte Aufenthalte und Mitarbeit in den Fraktionen der Bundesversammlung sowie in der allgemeinen Bundesverwaltung einbezogen werden.
3. Diese Ausbildung und deren Effizienz wird von einem kleinen Expertenausschuss begleitet. Sie erfolgt wenn möglich in Zusammenarbeit mit anderen Parlamentsdiensten und Organisationen, die bereits Erfahrung auf diesem Gebiet haben (Interparlamentarische Union, Europäisches Zentrum für parlamentarische Wissenschaft und Dokumentation, Internationales Demokratieinstitut des Europarates).
4. Die Kriterien für die Auswahl des Stagiaires, deren Herkunftsländer sowie die Fragen der Finanzierung werden in Zusammenarbeit zwischen den Parlamentsdiensten und dem Eidg. Departement für auswärtige Angelegenheiten festgelegt.

Ad 89.075

PROJET

Motion de la commission des affaires étrangères du Conseil national

Le Bureau est chargé, dans le cadre de services offerts par la Suisse en faveur d'Etats étrangers qui veulent se démocratiser, appliquer les droits de l'homme et le pluralisme des partis, de prendre les mesures suivantes:

1. Les services du Parlement sont chargés d'élaborer et de proposer un programme de formation et de visite qui visera pour l'essentiel les objectifs suivants:

a. Introduction au fonctionnement du système parlementaire suisse;

b. Transmission des connaissances techniques nécessaires à la planification, l'organisation et le déroulement du travail parlementaire;

c. Information sur les relations et la collaboration entre l'administration et le Parlement afin de montrer concrètement l'application du principe de la séparation des pouvoirs.

2. La formation se donnera sous la forme d'un stage ou d'une visite des services du Parlement. On pourra y inclure des stages et une collaboration d'une durée limitée au sein des groupes de l'Assemblée fédérale ainsi que dans l'administration générale de la Confédération.

3. Un petit comité d'experts sera chargé du suivi de cette formation et de l'analyse de son efficacité. Dans la mesure du possible, cette formation sera organisée en collaboration avec d'autres services parlementaires et institutions ayant déjà de l'expérience dans ce domaine (Union interparlementaire, Centre européen de recherche et de documentation parlementaires, institut spécialisé du Conseil de l'Europe).

4. Les critères pour le choix des stagiaires, leur pays d'origine ainsi que les questions touchant le financement

seront étudiés en collaboration entre les services du Parlement
et le Département fédéral des affaires étrangères.

Bereinigte Fassung

Anhang 2

NATIONALRAT

Zu89.075 n Motion der Kommission für auswärtige Angelegenheiten vom 19. Februar 1990

Ausbildungsangebot der Parlamentsdienste

Das Büro wird beauftragt, im Rahmen eines Beitrages von schweizerischen Dienstleistungen zugunsten ausländischer Staaten, welche Demokratie, Menschenrechte und Parteienpluralismus verwirklichen wollen, die folgenden Massnahmen vorzukehren:

Die Parlamentsdienste werden beauftragt, ein Ausbildungs- und Besuchsprogramm in Zusammenarbeit mit Vertretern des Parlaments auszuarbeiten und vorzulegen, welches im wesentlichen folgenden Zielsetzungen dienen sollte:

- a. Praktische Einführung in die Funktionsweise des schweizerischen Parlaments;
- b. Vermittlung von Fachwissen, das für die Planung, Organisation und Abwicklung der parlamentarischen Arbeit benötigt wird;
- c. Praktische Vermittlung der Beziehungen und des Zusammenspiels zwischen Verwaltung einerseits und Parlament andererseits als Konkretisierung des Prinzips der Gewaltentrennung.

Begründung

Mit dem skizzierten Ausbildungs- und Besuchsprogramm der Parlamentsdienste soll das Parlament in Ergänzung zur Vorlage des Bundesrates (89.075) eine eigene und gezielte Anstrengung zur Unterstützung des Reform- und Demokratisierungsprozesses in der Welt unternehmen. Das Angebot gilt universell gegenüber allen Staaten, die entsprechende Bedürfnisse anmelden. Solche Dienstleistungen werden heute schon von verschiedenen Staaten mit entwickelter parlamentarischer Demokratie auf breiter Basis angeboten. Das schweizerische Parlament mit seiner in verschiedener Hinsicht spezifischen politischen Konstellation (Konkordanzdemokratie, Vielparteiensystem, Mehrsprachigkeit) ist ebenso in der Lage, einen besonderen Beitrag zu leisten. Dabei geht es nicht um die Anpreisung unseres eigenen politischen Systems, sondern um die nüchterne Vermittlung von Organisation und Ablauf parlamentarischer Arbeit und um Gewährung von Einblick in Theorie und Praxis von Gewaltentrennung und Handhabung der Menschenrechte.

Dem vorgeschlagenen Ausbildungs- und Besuchsprogramm könnte folgendes Konzept zugrunde liegen:

- Die Ausbildung erfolgt in der Form eines Stage oder Besuchs bei den Parlamentsdiensten. Es könnten zeitlich begrenzte Aufenthalte und Mitarbeit in den Fraktionen der Bundesversammlung sowie in der allgemeinen Bundesverwaltung einbezogen werden.

- Die Ausbildung und deren Effizienz wird von einem kleinen Experten-ausschuss begleitet. Sie erfolgt wenn möglich in Zusammenarbeit mit anderen Parlamentsdiensten und Organisationen, die bereits Erfahrung auf diesem Gebiete haben (Interparlamentarische Union, Europäisches Zentrum für parlamentarische Wissenschaft und Dokumentation, Internationales Demokratieinstitut des Europarates).
- Die Kriterien für die Auswahl der Stagiaires, deren Herkunftsländer sowie die Fragen der Finanzierung werden in Zusammenarbeit zwischen den Parlamentsdiensten und dem Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten festgelegt.

Das Projekt soll aufzeigen, welche zusätzlichen Erfordernisse personeller, finanzieller und eventuell räumlicher Natur bei den Parlamentsdiensten notwendig sind.

Antrag des Büros

Das Büro beantragt, die Motion in ein Postulat umzuwandeln und die Verwaltungskommission zu beauftragen, mit den Parlamentsdiensten das Vorhaben zu prüfen.

Version définitiveCONSEIL NATIONAL

Ad89.075 n Motion de la commission des affaires étrangères
du 19 février 1990

Offre de formation des Services du Parlement

Le Bureau est chargé, dans le cadre de services offerts par la Suisse en faveur d'Etats étrangers qui aspirent à la démocratie, de mettre en pratique les droits de l'homme et le pluripartisme, de prendre les mesures suivantes:

Les Services du Parlement sont chargés d'élaborer et de proposer, en collaboration avec des représentants du Parlement, un programme de formation et de visite qui visera pour l'essentiel les objectifs suivants:

- a. Introduction au fonctionnement du parlement suisse;
- b. transmission des connaissances techniques nécessaires à la planification, l'organisation et le déroulement du travail parlementaire;
- c. information sur les relations et la collaboration entre l'administration et le Parlement afin de montrer concrètement l'application du principe de la séparation des pouvoirs.

Développement

Le programme esquissé de formation et de visite des Services du Parlement doit permettre à l'Assemblée fédérale d'entreprendre un effort particulier et ponctuel de soutien au processus de réforme et de démocratisation en cours dans le monde, en complément au message du Conseil fédéral (89.075). L'offre est valable pour tous les Etats qui en signalent le besoin. De telles prestations sont déjà largement offertes par divers Etats dotés d'une démocratie parlementaire développée. Le parlement suisse, avec ses caractéristiques particulières à plusieurs points de vue (démocratie de consensus, système pluripartite, multilinguisme) est également capable de fournir une contribution particulière. Il ne s'agit pas de faire l'éloge de notre propre système politique, mais d'entremettre simplement l'organisation et le déroulement du travail parlementaire et de permettre un droit de regard sur la théorie et la mise en pratique de la séparation des pouvoirs et sur la mise en oeuvre des droits de l'homme.

Le programme de formation et de visites proposées pourra se présenter comme suit:

- La formation se donnera sous la forme d'un stage ou d'une visite des services du Parlement. On pourra y inclure des stages et une collaboration d'une durée limitée au sein des groupes de l'Assemblée fédérale ainsi que dans l'administration générale de la Confédération.

- Un petit comité d'experts sera chargé du suivi de cette formation et de l'analyse de son efficacité. Dans la mesure du possible, cette formation sera organisée en collaboration avec d'autres services parlementaires et institutions ayant déjà de l'expérience dans ce domaine (Union parlementaire, Centre européen de recherche et de documentation parlementaires, Institut pour la démocratie du Conseil de l'Europe).
- Les critères pour le choix des stagiaires, leur pays d'origine ainsi que les questions touchant le financement seront étudiées en collaboration avec les Services du Parlement et le Département fédéral des affaires étrangères.

Le projet devra mettre en évidence les exigences supplémentaires indispensables aux Services du Parlement (personnel, finances, locaux).

Proposition du Bureau

Le Bureau propose d'accepter la motion sous forme de postulat et de charger la Commission administrative de l'étude du problème soulevé, avec les Services du Parlement.

PRESSEMITTEILUNG

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Nationalrates tagte am 19. Februar 1990 in Bern unter dem Vorsitz von Nationalrat Martin Bundi (SP/GR) und im Beisein von Bundesrat René Felber.

Die Kommission führte eine Aussprache über aktuelle aussenpolitische Themen durch. Sie beschäftigte sich mit den Auswirkungen der Annäherung der Supermächte auf diverse regionale Konfliktherde, mit den neuesten Entwicklungen im europäischen Integrationsprozess sowie in Osteuropa.

Im Anschluss an die an der letzten Sitzung vom 13. Februar 1990 geführte Diskussion über den 250 Millionen-Rahmenkredit zur Unterstützung des Reformprozesses in Osteuropa beantragt die einstimmige Kommission dem Nationalrat, das Ratsbüro mit einer Motion zu beauftragen, durch die Parlamentsdienste ein Ausbildungs- und Besuchsprogramm ausarbeiten zu lassen, das den entsprechenden Diensten ausländischer Staaten eine praktische Einführung in die Funktionsweise des schweizerischen Parlamentes vermittelt. Das Angebot würde universell allen interessierten Staaten offenstehen. Durch die Vermittlung von Fachwissen, das für die Planung, Organisation und Abwicklung der parlamentarischen Arbeit benötigt wird, könnte der weltweite Demokratisierungsprozess wirkungsvoll unterstützt werden.

3003 Bern, 20. Februar 1990

PARLAMENTSDIENSTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

La commission des affaires étrangères du Conseil national s'est réunie le 19 février à Berne. Présidée par M. Martin Bundi, député socialiste des Grisons, la réunion s'est déroulée en présence du conseiller fédéral René Felber.

La commission a discuté d'un certain nombre de questions d'actualité pour notre politique étrangère. Elle a examiné les incidences, sur plusieurs conflits régionaux, du rapprochement opéré par les grandes puissances, les faits les plus récents qui touchent le processus d'intégration européenne ainsi que les derniers événements survenus en Europe de l'Est.

Lors de sa réunion précédente du 13 février, la commission avait débattu d'un crédit-cadre de 250 millions de francs destiné à favoriser le train de réformes lancé en Europe de l'Est. Elle a décidé à l'unanimité le 19 février de proposer par une motion que le Bureau du Conseil national fasse élaborer par les Services du Parlement un programme de formation et de visites offrant aux Etats étrangers une introduction au fonctionnement du système parlementaire suisse. Cette prestation serait accessible à tout Etat intéressé dans le monde. En transmettant ainsi les connaissances techniques nécessaires à la planification, à l'organisation et au déroulement du travail parlementaire, la Suisse entend soutenir concrètement le processus de démocratisation en cours dans le monde.

3003 Berne, le 20 février 1990

SERVICES DU PARLEMENT